

Une association pro-Hamas fait un référé-liberté pour avoir le droit de manifester !!!!!

écrit par Monique B | 15 octobre 2023

ATTAQUE CONTRE ISRAËL : LE CONSEIL D'ETAT VA SE PRONONCER SUR L'INTERDICTION DES MANIFESTATIONS PRO-PALESTINIENNES EN FRANCE



D'autres pays en Europe ont aussi prononcé des interdictions de rassemblement. [© B.GUAY/AFP]

ATTAQUE CONTRE ISRAËL : LE CONSEIL D'ETAT VA SE PRONONCER SUR L'INTERDICTION DES MANIFESTATIONS PRO-PALESTINIENNES EN FRANCE



D'autres pays en Europe ont aussi prononcé des interdictions de rassemblement. [© B.GUAY/AFP]

Les salauds, ça ose tout ! Surtout en France !

Une association pro-palestinienne a déposé un recours devant le Conseil d'Etat contre l'interdiction des manifestations pro-palestiniennes ordonnée par Gérald Darmanin aux préfets.

□ Une décision jugée trop ferme ? Un recours a été déposé ce samedi 14 octobre devant le Conseil d'Etat pour demander la suspension de l'interdiction des manifestations en soutien à la Palestine après l'attaque, il y a une semaine, du [Hamas contre Israël](#), ont annoncé les avocats de l'association Comité Action Palestine.

«Une interdiction générale et absolue méconnaît totalement plusieurs libertés publiques, dont le droit de manifester. Elle s'inscrit dans un contexte de politisation de l'ordre public, là où l'Etat devrait garantir toutes les expressions de solidarité», a indiqué Vincent Brengarth, l'un des deux

avocats de l'association.

Leur référé-liberté, une procédure d'urgence, sera examiné lors d'une audience mardi prochain à 11h, a confirmé le [Conseil d'Etat](#).

DES LIBERTÉS «FONDAMENTALES»

Jeudi dernier, [Gérald Darmanin](#) a ordonné à tous les préfets l'interdiction des «manifestations pro-palestiniennes, parce qu'elles sont susceptibles de générer des troubles à l'ordre public», ajoutant que «l'organisation de ces manifestations interdites devrait donner lieu à des interpellations». Le texte du référé-liberté vise à la suspension de cet ordre donné aux préfets.

«C'est justement dans un contexte extrêmement tendu et complexe que la liberté de manifester et la libre expression des opinions sont fondamentales, et ce afin de permettre un débat démocratique et apaisé au sein de la société française», argumentent les requérants.

RASSEMBLÉS COÛTE QUE COÛTE

Malgré l'interdiction, de nouveaux appels à des rassemblements en «solidarité avec le peuple palestinien» ont été lancés pour ce week-end dans plusieurs villes. Ce samedi après-midi, à Paris, place de la République, la [préfecture de Police](#) a dispersé des manifestants avant de procéder à des interpellations et des verbalisations.

À l'image de la France et de l'Allemagne, de nombreux pays restreignent les manifestations en soutien à la Palestine. Les autorités autrichiennes ont par exemple annoncé mercredi dernier l'interdiction d'un rassemblement pro-palestinien prévu dans le centre de Vienne, ici aussi par crainte de troubles à l'ordre public.

À l'inverse, à Londres, une manifestation pro-palestinienne a eu lieu dans le centre de la ville ce samedi après-midi, sous forte surveillance policière.

<https://www.cnews.fr/monde/2023-10-14/attaque-contre-israel-le-conseil-detat-examine-une-demande-de-suspension-de>